



Signataire : Skender Salihi

Date de dépôt : 25 août 2025

Question écrite urgente

Quelle transparence dans l'engagement des agents de régulation du trafic ?

La présence accrue d'agents de régulation du trafic à divers endroits du canton, parfois sur des axes où leur utilité peut être questionnée, suscite des interrogations... Ces mandats représentent un coût important pour l'Etat et doivent répondre à des critères de transparence et d'efficacité.

Il importe de savoir quelles entreprises sont mandatées pour fournir ces prestations, selon quels mécanismes d'adjudication et dans quelle mesure la priorité est donnée à l'emploi de résidents genevois, notamment pour des emplois saisonniers tels que pour les périodes estivales, où la régulation du trafic est particulièrement sollicitée.

La transparence dans l'attribution des mandats et la valorisation de l'emploi local sont des enjeux essentiels pour la crédibilité de l'action publique.

Dès lors, nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter des réponses aux questions suivantes :

- ***Quelles sont les entreprises adjudicataires actuellement mandatées pour fournir des agents de régulation du trafic et selon quels critères d'attribution ces mandats ont-ils été confiés ?***
- ***Combien d'agents de régulation du trafic engagés pour ces missions disposent d'un permis G et quelle est la part des résidents genevois parmi eux ?***
- ***Le Conseil d'Etat entend-il mettre en place des mesures concrètes, afin de garantir une priorité d'emploi aux résidents genevois, en particulier***

pour ces postes saisonniers, dans le cadre des futurs mandats de régulation du trafic ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié des réponses qu'il apportera à mes (nos) interrogations.